

Public

- Toute personne devant se représenter à l'épreuve théorique du test CACES® R485

Prérequis

- Avoir réussi depuis moins de 12 mois une épreuve pratique du test CACES® R485

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 7 heures

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- En langue française
- Pédagogie active, individualisation, activités en autonomie

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908



PREPARATION ET PASSAGE DU TEST THEORIQUE CACES® R485

Objectifs généraux

- ◆ Compléter les connaissances théoriques nécessaires pour conduire en sécurité des chariots gerbeurs
- ◆ Se présenter au test théorique CACES® R485

Les plus de la formation



- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée véritable aide-mémoire de la formation
- ◆ Délivrance (si résultat positif) d'une autorisation de conduite pré-remplie à compléter par l'employeur
- ◆ Accès via « contrôle.aftral.com » à la vérification de l'authenticité du CACES® délivré

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation en cours de formation sous la forme de quizz, ...
- ◆ Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un test théorique

Validation

- ◆ Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des chariots gerbeurs de la/des catégorie(s) concernée(s), si résultat positif.
- ◆ Sans niveau spécifique
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- ◆ Equivalences, passerelles, débouchés :
<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/6937>
<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/6938>
- ◆ Code RS : 6937 (1) / 6938 (2)
- ◆ Certificateur : Institut National Recherche Sécurité (date de décision : 28/11/2024)
- ◆ Code Certif Info : 106717 (1) / 106719 (2)



Agrément

- ◆ GLOBAL Certification®

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table 	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES	
		Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	Disposer et mettre en œuvre les connaissances théoriques nécessaires à la conduite en sécurité des chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant	6 h 00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réglementation : connaissances générales <ul style="list-style-type: none"> - Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur - Dispositif CACES® : formation, CACES® et autorisation de conduite - Différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels ▪ Technologie des automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant <ul style="list-style-type: none"> - Alimentation en énergie électrique des gerbeurs, différents types de batteries. - Terminologie et caractéristiques générales - Différentes technologies de batteries d'accumulateurs – Intérêt des batteries gel ou lithium pour la sécurité - Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes, des différents organes et dispositifs de sécurité – Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs, - Équipements de préhension de charges, utilisations possibles - Paramètres de fonctionnement ajustables par un technicien spécialisé en fonction des conditions d'utilisation - Intérêt de l'option de mise à hauteur automatique des bras de fourches ▪ Principaux types de gerbeurs à conducteur accompagnant - catégories de CACES® <ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques et spécificités des différents types de chariots de manutention - Catégories de CACES® R485 pour les gerbeurs à conducteur accompagnant ▪ Notions élémentaires de physique – Stabilité <ul style="list-style-type: none"> - Masse et position du centre de gravité des charges. Conditions de stabilité et d'équilibre du chariot. Facteurs qui influencent la stabilité. Tableaux et abaques de charge ▪ Risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant <ul style="list-style-type: none"> - Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés. Repérage de ces risques potentiels sur le trajet à parcourir et lors des opérations à effectuer - Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives. Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention - Transport et élévation de personnes : interdictions et applications autorisées ▪ Vérifications d'usage <ul style="list-style-type: none"> - Équipements de Protection Individuelle. Notice d'instructions du constructeur. - Opérations de prise de poste. Que faire en cas d'anomalie ? - Vérifications et opérations de maintenance de premier niveau ▪ Exploitation gerbeurs à conducteur accompagnant <ul style="list-style-type: none"> - Différents types de palettes et contenants existants en fonction de leurs caractéristiques, connaissance de leurs limites d'emploi - Fonctionnement, rôle et utilité du dispositif automatique de mise à niveau des bras de fourche, - Vérification de l'adéquation des paramètres de fonctionnement ajustables aux conditions d'utilisation, - Positionnement du conducteur par rapport au gerbeur dans les différentes situations d'utilisation - Règles de conduite et de circulation : signalisation et plan de circulation, consignes générales de circulation, circulation sur la voie publique. Distances de freinage. Stationnement du chariot - Pictogrammes de manutention et étiquettes de danger. - Adéquation du chariot. Modes opératoires : prise de charges au sol, gerbage en pile, stockage en palettiers, chargement de véhicules - Consignes en cas d'accident ou d'incendie. 	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES	
		Salle EAO ou salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	Vérifier par le passage d'un test théorique les acquis de la formation pour la conduite en sécurité	1 h 00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Passage test CACES® <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation théorique 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
		Salle EAO ou salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
4	Bilan et synthèse du stage	/
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan de la formation ▪ Synthèse du stage ▪ Evaluation de satisfaction de la formation 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
		Salle équipée d'un ensemble multimédia

En cas de réalisation des tests CACES® en dehors d'un centre AFTRAL certifié, les moyens techniques joints sont à mettre à disposition afin de répondre aux exigences de tests CACES®.

CACES® R485

Annexe 1 : Moyens, locaux et matériels

**Dans le cas de tests réalisés en « intra »
ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition,
la signature de l'offre de formation vaut acceptation du présent document,
celui-ci vaut convention de mise à disposition.**

EXIGENCES RELATIVES A L'ORGANISATION DES EPREUVES DE TESTS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU CACES®

- Durée de mise à disposition : elle correspond à la durée de l'offre de formation.
- Périodes de mise à disposition exclusive : elles sont identiques à la durée de l'offre de formation.
- Accord pour la mise en place des circuits de déroulements des tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à mettre en place des circuits de déroulement de tests CACES® tels que définis dans les Recommandations et annexes I.
- Autorisation non restrictive d'accueil de tiers (candidats, personnels, auditeurs, certificateurs COFRAC ...)
- Conditions d'accès et de stationnement des équipements utilisés pour les tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à organiser l'accès et le stationnement des engins utilisés pour le passage des tests.
- Autorisation de communication et de publicité pour les activités CACES® : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à communiquer sur ses activités CACES®, sous réserve du respect de toutes réglementations applicables, et de ne pas engager la responsabilité de l'entreprise d'accueil.

Dans le cas de tests réalisés en « intra » ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition, les pièces permettant de justifier de l'adéquation du site aux exigences du référentiel de certification doivent être archivées dans le dossier de la session de test

- Moyens requis : installations, équipement, surface et matériels nécessaires à la réalisation des tests + les documents réglementaires des engins utilisés
- Déclinaison des zones de déroulement de test et des circuits par catégorie

« Extrait Recommandation R485 »

Lorsque les épreuves sont réalisées dans une entreprise utilisatrice, le chef de cette entreprise et le dirigeant de l'OTC doivent procéder à une inspection commune des lieux de travail, des installations et des matériels mis à la disposition de l'OTC afin d'analyser les risques liés à l'interférence entre les activités de l'OTC et celles de l'entreprise. Ils arrêtent alors, d'un commun accord et avant le début de l'intervention, un plan de prévention écrit comportant les mesures à prendre par chacun pour prévenir les risques identifiés.

Lorsque les épreuves sont réalisées sur un chantier soumis à coordination SPS, le PPSPS de l'entreprise de travaux doit mentionner l'intervention de l'OTC et indiquer les mesures prises pour prévenir les risques identifiés.

Dans les deux cas, une attention particulière doit notamment être portée :

→ à la vérification conjointe des conditions d'assurance du testeur de l'OTC et des salariés de l'entreprise durant la réalisation des tests CACES®,

→ à la vérification par l'entreprise de la portée et de la validité de l'autorisation de conduite du testeur,

→ au respect des obligations réglementaires applicables au gerbeur, notamment lorsqu'il appartient à l'entreprise et est prêté ou loué à l'OTC (voir 3/3/1/2 §1) :

- *maintien en état de conformité, matérialisé par la remise à l'OTC d'un certificat de conformité établi par le chef de l'entreprise à chaque mise à disposition,*
- *maintien en état de conservation, attesté par un rapport de vérification générale périodique valide, vierge ou complété par un document attestant de la levée des observations,*
- *présence d'une notice d'instructions.*

Equipements, surfaces et matériels pour réaliser les épreuves théoriques et pratiques des CACES® R485		
	Cat 1	Cat 2
Salle	<ul style="list-style-type: none"> • Une salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes), avec une source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour • Un local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin • Des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains. 	
Gerbeur représentatif	<ul style="list-style-type: none"> • Gerbeur à conducteur accompagnant • Translation et levage motorisés, manutention sur bras de fourche • Conçu pour charger et décharger un véhicule à quai • Hauteur de levée : 2,20 m • Capacité : 800 Kg 	<ul style="list-style-type: none"> • Gerbeur à conducteur accompagnant • Translation et levage motorisés, manutention sur bras de fourche • Conçu pour charger et décharger un véhicule à quai • Hauteur de levée : 3,40 m • Capacité : 1200 Kg
Surface	<ul style="list-style-type: none"> • 100 m² minimum 	
Sol	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilise, béton et/ou enrobe 	
Quai	<ul style="list-style-type: none"> • (voir « Dispositif de chargement » ci-dessous) 	
Charges de manutention standard	<ul style="list-style-type: none"> • 3 charges • Masse \geq 50% capacité nominale du chariot - Hauteur \geq 1,20 m 	
Charges masquant la visibilité	<ul style="list-style-type: none"> • 1 charge • Masse \geq 25% capacité nominale du chariot - Hauteur \geq 1,80 m 	
Charges dépassant la CMU	<ul style="list-style-type: none"> • 1 charge • Masse \geq 25% capacité nominale du chariot 	
Charges pour palettier	<ul style="list-style-type: none"> • 3 charges • Masse \geq 25% capacité nominale du chariot - Hauteur charge \geq H alvéole - 0,30 m 	
Charges empilables	<ul style="list-style-type: none"> • 3 charges • Masse réelle \geq 50% capacité nominale du chariot 	
Palettier hauteur des lisses	<ul style="list-style-type: none"> • 2 travées / 2 niveaux • 0 à 2,10 m mini 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 travées / 3 niveaux • 0 à 3,30 m mini
Remorque ou camion	<ul style="list-style-type: none"> • Camion ou remorque permettant le chargement par l'arrière (voir aussi « Dispositif de chargement » ci-dessous) 	
Dispositif de chargement	<ul style="list-style-type: none"> • Quai, muni d'un dispositif de nivelage ou avec pont de liaison amovible <p style="text-align: center;">Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Camion ou remorque équipé(e) d'un hayon élévateur compatible avec le chargement au moyen d'un gerbeur 	